

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 28/06/2024

VOI.24.00.A01681

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE JULES GRUEY, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU, RUE PERGAUD,
RUE DE DOLE, RUE DE LA PELOUSE, RUE DE LA BASILIQUE, RUE DE LA
CONCORDE, RUE VIETTE, RUE CLAUDIUS GONDY, BOULEVARD JOHN F.
KENNEDY, RUE JACQUARD et RUE CAPORAL PEUGEOT

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu l'arrêté n°VOI.24.00.A01510 en date du 13/06/2024

Considérant le changement des dates d'intervention RUE JULES GRUEY, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU, RUE PERGAUD, RUE DE DOLE, RUE DE LA PELOUSE, RUE DE LA BASILIQUE, RUE DE LA CONCORDE, RUE VIETTE, RUE CLAUDIUS GONDY, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY, RUE JACQUARD et RUE CAPORAL PEUGEOT

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté VOI.24.00.A01510 du 13/06/2024, portant réglementation de la circulation (Circulation interdite, Interdiction de stationnement et Déviation) :

- RUE JULES GRUEY dans sa partie comprise entre L' AVENUE CLEMENCEAU et l'impasse RUE ABBE GREGOIRE
- AVENUE GEORGES CLEMENCEAU (Besançon)
- RUE PERGAUD (Besançon)
- RUE DE DOLE (Besançon)
- RUE DE LA PELOUSE (Besançon)
- RUE DE LA BASILIQUE (Besançon)
- RUE DE LA CONCORDE (Besançon)
- RUE VIETTE (Besançon)
- RUE CLAUDIUS GONDY (Besançon)
- RUE DE DOLE bretelle d'accès à la ROUTE NATIONALE 57
- BOULEVARD JOHN F. KENNEDY (Besançon)
- RUE JACQUARD (Besançon)
- RUE CAPORAL PEUGEOT (Besançon)

est abrogé.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 26 JUIN 2024

Pour la Maire,
Par déléation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée